

# de sel

Mars 2010



## Chaud patate !

# grain

sections de la Vienne et du CSI de Poitiers du  
SNADGI-CGTet du SNT

Dans les services des finances publiques, les suppressions d'emplois ajoutées aux suppressions d'emplois ont fini par produire leurs effets. Il devient de plus en plus difficile de faire face à la charge de travail. Dans les trésoreries de la Vienne, il faut aujourd'hui fermer les postes au public, certains jours de semaine, pour dégager un peu de disponibilité aux agents et leur permettre de se consacrer à d'autres tâches que l'accueil. A la Conservation des hypothèques de Poitiers, qui a accumulé du retard dans l'enregistrement des actes et leur publication au fichier (ça c'est le résultat visible), la direction tente en vain de colmater les brèches par des renforts mais c'est un puits sans fonds : congés maladie, départs en retraite... Les agents n'en finissent pas de compter les absents qui n'ont pas été remplacés et ceux qui vont partir dans l'année. Les centres des impôts voient arriver avec inquiétude la prochaine campagne Impôt sur le revenu. Au Centre des services informatiques (CSI), on se prépare à la fièvre de l'édition des déclarations : pressions sur les temps partiels, travail en équipes...

L'appétit de la direction générale ne faiblit pas : au nom de la productivité, il faut faire autant voire plus, à toujours moins nombreux !

La situation est la même dans toute la fonction publique. Au nom de la réduction du déficit public, les emplois publics font l'objet d'une purge massive. La loi sur la mobilité ouvre désormais la voie aux licenciements des fonctionnaires.

A la charge de travail, il faut ajouter les

réformes agressives (fusion des impôts et du trésor, Révision générale des politiques publiques). Elles brisent le cadre de travail, désorganisent les services les empêchant d'accomplir pleinement leurs missions. La culture de résultat conduit à l'individualisation et à l'isolement des personnels dans leur travail. Le mal vivre au travail se développe.

Dans la Vienne, côté impôts, les agents se sont emparés de la journée de grève fonction publique du 21 janvier pour manifester leur mécontentement : plus de 42% de grévistes du côté des services fiscaux, sensiblement le même taux que le 18 décembre 2009 lors de la mobilisation locale lors du CTP emplois.

La participation aura été moindre au CSI avec 26% et assez timorée côté trésor avec 15%, l'absence d'unité syndicale semble avoir freiné la mobilisation.

La journée d'action du 23 mars apparaît dans ce contexte comme un moment important du processus d'action.

Elle est appelée par la quasi totalité des confédérations syndicales. Elle devrait permettre aux salariés du public comme du privé de se retrouver une nouvelle fois au coude au coude sur des sujets communs : emploi, mobilité mais aussi... retraites !

Ces questions sont au cœur d'une série de conflits en France comme en Europe. Les salariés du public comme du privé sont aujourd'hui conscients d'être les victimes d'une politique d'injustice et de régression sociale visant à servir les intérêts des plus riches.

**Sans complexes, toutes et tous en grève le 23 mars pour des salaires décents, des emplois durables et des retraites de qualité !**

**Toutes et tous à la manifestation départementale à Poitiers : départ 14 heures Promenade des Cours.**

# Compte-rendu du CTPD du 22 février à la DRFIP

Le premier CTP de la DRFIP s'est tenu le 22 février. Il comportait pas moins de 11 points à son ordre du jour qui n'étaient pas tous de la même importance.

Les représentants CGT ont donné lecture de la déclaration liminaire suivante :

*« C'est avec beaucoup de curiosité que nous participons à ce premier CTP de la DRFIP de Poitou-Charentes et de la Vienne. La fusion a réuni deux administrations aux pratiques différentes, dans l'exercice de leurs missions (elles-mêmes différentes) comme dans l'exercice du dialogue social.*

*Ce dernier est soumis à de vives tensions liées aux réformes successives, aux suppressions d'emplois et aux atteintes générales aux droits des salariés dans le public comme dans le privé. La prochaine réforme des retraites n'est pas des moindres.*

*Si le respect d'un certain formalisme garantit effectivement le cadre du dialogue social, l'excès de ce même formalisme peut entacher les rapports entre l'administration et les organisations syndicales. La souplesse doit pouvoir être de mise dans nos relations tout en respectant le paritarisme.*

*La discussion sur le règlement intérieur aurait pu constituer le cadre d'un premier échange sur ce délicat exercice. Nous resterons de toute évidence sur notre faim puisque vous n'avez pas inscrit ce point à l'ordre du jour.*

*Nous avons également décidé de nous amuser du puzzle constitué par l'envoi à doses homéopathiques des documents préparatoires. Nous aurions aimé y trouver ceux relatifs aux points 1,5 et 8 mais vous avez réservé jusqu'au bout le suspens en décidant de nous les communiquer en séance.*

*Il va nous falloir apprendre à CTPder en CTPédant.*

*Il va manifestement également*

*falloir apprendre à CAP-Ler en CAP-Lant...*

*Nous avons noté l'important effort consenti par les représentants de l'administration d'origine trésor qui ont largement investi les CAPL de la filière fiscale. Les informations dont nous disposons à ce stade ne nous permettent pas de savoir si la réciprocité est vraie.*

*Cet effort est d'autant plus louable qu'il est effectué pour une courte durée, la fusion des statuts devant être achevée pour 2011.*

*Cet effort mérite d'être souligné d'autant que nous veillerons, de notre côté, à ce que les règles régissant la filière fiscale continuent à s'appliquer dans l'attente des nouveaux statuts.*

*Enfin, nous avons été surpris que vous envisagiez de convoquer le prochain CTPD le 18 mars, jour de l'assemblée générale des deux sections départementales CGT. Aussi, nous vous demandons d'en modifier la date. »*

Ce dernier point aura rapidement été réglé, l'administration s'étant emberlificotée les crayons dans les dates.

Nous avons été informés des modifications des règles de vie des services fusionnés rue Riffault et rue Saint-Louis. Après consultation, les agents se sont prononcés sur les horaires des nouvelles plages fixes. Sur ces deux sites, le choix des modules RTT est désormais exercé individuellement, les crédits d'heures peuvent être récupérés pour tous dans la limite de deux demi-journées ou d'une journée par mois. Les agents ex-trésor bénéficient ainsi du régime qui s'appliquait à l'ex-DGI.

Nous avons voté contre la modification des heures d'ouverture au public se traduisant par des fermetures certains jours, des trésoreries de Saint-Georges-les-Baillargeaux (1/2 jour), de Saint-Jean-de-Sauves (1 jour 1/2) et Saint-Savin (1 jour). Les fermetures visent à dégager du temps aux agents et leur permettre de faire face aux

autres tâches de gestion courante. Le public fait les frais des suppressions d'emplois. Par ailleurs, en habituant le public à trouver porte close certains jours de la semaine, on le prépare à des fermetures définitives.

Nous avons émis un avis partagé (5 abstentions, 1 pour) sur les ponts naturels de 2010 ( 2 journées : vendredi 14 mai et vendredi 12 novembre). Les fermetures de service lors de ponts évitent certes des conflits sur les prises de congés entre les agents à certaines périodes. Il n'en demeure pas moins qu'elles obligent tous les agents à poser obligatoirement des congés. Il fût un temps (que les moins de 20 ans...) où l'administration finançait les ponts (c'était du plus). Tout le monde ne bénéficie pas du même régime RTT selon son module. Nous avons obtenu que les agents contractuels des services de restauration et de ménage bénéficient pour ces ponts d'une autorisation d'absence non décomptée sur leurs congés (ils ouvrent droit à 25 jours de congés annuels et n'ont pas droit aux jours RTT). Pour nous, les ponts obligatoires ne doivent pas être trop nombreux dans une année sauf à introduire une flexibilité du temps de travail.

Nous avons alerté la direction sur la situation du service des impôts des entreprises de Poitiers-Nord. Il a perdu sa fonction de service comptable centralisateur du fait de la fusion. Certaines de ses attributions (pilotage-nimation et contentieux du recouvrement des professionnels) ont été transférées en direction. L'intérim du chef de service est actuellement exercé dans le cadre d'un mi-temps, dans l'attente du mouvement à intervenir au 1<sup>er</sup> septembre, l'inspecteur départemental qui le secondait est également parti en direction. Le redécoupage des missions a modifié l'équilibre du service et certains agents vont se retrouver dans ce contexte particulièrement chargés.

Un rapport a fait état de présences

de fibres d'amiante dans certains bureaux du site de la rue de Slovénie à Poitiers. Pour l'administration, les résultats de ces mesures restent inférieures aux normes mais elle propose de réfléchir à une nouvelle expertise par un autre organisme.

Les travaux sur Poitiers et Chatellerault pour la mise en place

des SIP (service des impôts des particuliers) vont avoir lieu et des informations plus précises devraient être données prochainement aux agents. On devrait en savoir plus au CTP du 15 mars... A suivre.

Enfin, nous avons préféré nous amuser de l'information donnée par le DRFIP sur la non élaboration

d'un plan de fermeture de trésoreries. L'information sera restée peu compréhensible pour les non initiés, à savoir ceux qui n'avaient pas participé à une certaine réunion au sein de l'ex-direction des services déconcentrés du trésor...

Représentation au nouveau CTPD de la DRFIP 86

Le nouveau CTPD est composé de 20 membres : 10 pour l'administration et 10 pour les organisations syndicales.

Pour la parité syndicales la composition est la suivante :

CGT (SNADGI et SNT) 5 sièges; FO DGFIP 3 sièges et l'Union SNUI-SUD trésor Solidaires 2 sièges.

Les représentants de la CGT sont :

Les titulaires

Vincent DUPUY – Trésorerie des établissements hospitaliers de Poitiers (TPEH)

Christine TRUFLANDIER – Direction Poitiers

Guy MARTIN – Equipe renfort résidence

Eric MARMIN- Pôle topographique gestion cadastrale (PTGC) Chatellerault

Laurence BAYSSE – Centre des impôts Poitiers Sud

Les suppléants

Joëlle MOURRUT – Trésorerie Poitiers municipale (TPM)

Camille TRIPON – Trésorerie Vouillé

Isabelle LATU – Equipe renfort résidence

Catherine GUYONNEAU – Centre des impôts Poitiers Nord

Thierry MILLET – Brigade de contrôle et de recherche (BCR) Poitiers

## *Au cœur de la fusion...*

La direction unique a vu le jour dans la Vienne le 25 janvier. Elle s'appelle Direction régionale des finances publiques (DRFIP) de Poitou-Charentes et de la Vienne. Son appellation plante le décor : pareil que la Préfecture de région !

C'est donc fait sur le papier et l'ex-TPG est devenu chef unique, après avoir payé un coup à boire le 26 janvier (action très recommandée par la DG).

Il y a d'abord eu le tourbillon des déménagements de services entre les deux sites rue Riffault et rue Saint-Louis, avec sa valse de cartons, l'émotion de ceux qui partent, la découverte de ceux qui arrivent, la curiosité à l'égard des missions et du travail de l'autre...

Pour le reste, chacun a bien compris que tout ou presque reste à faire. On peut être pris de vertige à contempler la juxtaposition des

missions des deux réseaux. Et que dire des procédures, des organisations du travail, de la formation, des applications informatiques, des circuits, des pratiques... Il y a deux mondes qu'une réforme politique a voulu rapprocher sans se préoccuper des missions et encore moins de la qualité du service rendu.

La réforme ne se préoccupe pas de ce qui est opérationnel ou de ce qui ne l'est pas. Il s'agit avant tout pour un ministre de pouvoir annoncer qu'il a créé à telle date X directions uniques et d'assurer que tout sera plié avant 2012.

Pour ce qui est de la mise en place concrète de la nouvelle organisation, chacun se débrouille. Le changement est plus grand pour certains que pour d'autres. Pour un certain nombre, ça se fait à l'aveuglette, on cherche l'interrupteur qui éclaire le sens de la marche, on tâtonne... Telle division

procède au recensement des missions des agents qui y sont affectés et cherche à s'organiser... Dans telle autre, on s'interroge sur certaines attributions, les milles petites choses non recensées lors de l'élaboration du fameux organigramme... Il faut avoir une connaissance solide des missions pour ne pas s'égarer. « Je faisais ça avant, je continue à le faire après mais je ne sais pas si c'est à moi de le faire, je sais encore moins si quelqu'un le sait... ».

Les services de direction subissent une réforme du même ordre que celles déjà mises en œuvre dans les services gestionnaires des impôts (fusion CDI-recette pour les professionnels, fusion CDI-CDIF pour les particuliers ou encore mise en place des SIP). Ces réformes interviennent dans un contexte particulièrement dégradé : les suppressions d'emploi font sentir leurs effets en direction comme ailleurs.

# Alice au pays du non plan de fermeture de trésoreries dans la Vienne

## Ou de l'art de faire toute une histoire d'un non évènement

Lors de son périple au pays des merveilles, Alice rencontre Le Gros Coco (chapitre VI). Alors qu'elle fait mine de s'extasier de sa cravate, celui-ci lui apprend qu'il s'agit d'un cadeau de non-anniversaire offert par le roi et la reine.

Alice découvre alors que les cadeaux de non-anniversaire sont préférables aux cadeaux d'anniversaire puisqu'ils sont potentiellement 364 fois plus nombreux dans une année !

L'œuvre de Lewis Carroll aura sans nul doute inspiré l'actuel Directeur régional des finances publiques de la Vienne (et de la région Poitou-Charentes) qui avait inscrit à l'ordre du jour du comité technique paritaire départemental (CTPD) de

la nouvelle direction fusionnée « la non élaboration d'un plan massif de fermeture de postes ». Cette non question l'aura préoccupé au point d'être évoquée dans son discours au pot inaugural de la DRFIP, mais également dans une communication à ses cadres avant comme après CTPD !

Jusqu'à présent, lorsqu'il n'y avait pas de sujet, il n'y avait ni réunion, ni débat, ni communication de quelque sorte que ce soit... Les non questions étant a priori beaucoup plus nombreuses que les questions, elles nous promettent des ordres du jour plutôt chargés.

Avec la DRFIP, on entre dans une nouvelle ère qui n'a rien à voir avec le merveilleux même si on se pince

régulièrement pour s'assurer qu'on ne rêve pas.

Le vrai sujet, celui des menaces pesant sur les trésoreries du fait des suppressions d'emplois, reste à nos yeux bien d'actualité.

Alice au pays des merveilles-  
Lewis Carroll - Extrait du chapitre VI

« *Quand moi, j'emploie un mot, déclara Le Gros Coco d'un ton assez dédaigneux, il veut dire exactement ce qu'il me plaît qu'il veuille dire...ni plus ni moins.* »

Alice : « *La question est de savoir si vous pouvez obliger les mots à vouloir dire des choses différentes.* »

Le Gros Coco : « *La question est de savoir qui sera le maître, un point c'est tout.* »

## Le désespoir des sans papiers

Plusieurs associations de défense des droits des étrangers (1) avaient appelé à une manifestation à Poitiers le 6 février pour dénoncer le traitement par la préfecture des demandes de régularisations. Celles-ci sont de vrais parcours du combattant impossibles à réaliser : pour déposer un dossier, il faut un rendez-vous...et les rendez-vous sont refusés aux personnes en situation irrégulière ; la Préfecture ne délivre plus de carte de 10 ans mais d'un an ou des autorisations provisoires de séjour renouvelables ; lors du renouvellement, les rendez-vous sont donnés après l'expiration de l'autorisation provisoire de séjour entraînant la perte des droits : emploi, droits sociaux...

Les associations ont été reçues le 19 février par le Secrétaire général de la Préfecture qui a admis certains dysfonctionnements et a annoncé avoir amélioré l'accueil, le personnel ayant été renouvelé pour plus des 3/4...

Sur le fond, toutefois pas grand chose de changé. Le Secrétaire général a réaffirmé avec force qu'il appliquait la politique du gouvernement « sans état d'âme ». (tiens tiens, nous ça nous rappelle quelque chose...) Il a rappelé que l'objectif du gouvernement était de stopper l'immigration familiale et d'encourager l'immigration par le travail.

Il a toutefois rappelé dans la foulée les conditions que devaient remplir les travailleurs étrangers pour obtenir une régularisation : une promesse d'un employeur d'embauche à temps complet, en contrat à durée indéterminée (CDI), avec engagement de l'employeur à payer une taxe à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) de 900 euros (pour un salarié payé au SMIC !), et après avis favorable de la Direction départementale du Travail.

Ces conditions, impossibles à réaliser, plongent les sans papiers dans un nouveau désespoir. Ils sont nombreux

à ne pas voir la sortie du tunnel et de la misère.

Les refus de régularisation des personnes étrangères les placent dans des situations de non droit. Le gouvernement met en place un système qui permet l'exploitation d'une main d'œuvre précarisée, flexible et jetable. Il maintient ainsi la pression sur l'ensemble des travailleurs afin de leur imposer bas salaires et mauvaises conditions de travail. Ne nous y trompons pas : la précarité des étrangers s'inscrit dans une précarité sociale plus globale.

Pour protester contre la politique d'immigration actuelle, un rassemblement est organisé le premier mercredi de chaque mois à Poitiers devant le palais de justice par le collectif contre les expulsions et pour le droit de vivre en France.

(1) Collectif contre les expulsions et pour le droit de vivre en France. Emmaüs - Ligue des droits de l'homme - Réseau Education Sans Frontières ...